

Veillez indiquer les coordonnées des responsables de l'entreprise et du personnel, susceptibles d'être contactés pour les besoins du contrôle :

Nom	Prénom	Fonction	Téléphone	Email

(1) ACTIVITE(S) DE L'OPERATEUR PAR AOC

Par AOC, cocher les activités pour lesquelles vous souhaitez être habilité en tant qu'opérateur.	Production de raisins	Vinification	Elaboration (prise de mousse)	Vente de vins en vrac entre opérateurs	Vente de vins à la tireuse	Conditionnement (par lui-même ou un prestataire)
Nom des AOC ⁽¹⁾	A	C	D	E	F	G
<input type="checkbox"/> AOC Beauges de Venise						
<input type="checkbox"/> AOC Muscat de Beauges de Venise						
<input type="checkbox"/> AOC Cairanne						
<input type="checkbox"/> AOC Château Grillet						
<input type="checkbox"/> AOC Châteauneuf du Pape						
<input type="checkbox"/> AOC Condrieu						
<input type="checkbox"/> AOC Cornas						
<input type="checkbox"/> AOC Côte Rôtie						
<input type="checkbox"/> AOC Côtes du Rhône						
<input type="checkbox"/> AOC Côtes du Rhône Villages (avec ou sans nom géographique)						
<input type="checkbox"/> AOC Côtes du Vivarais						
<input type="checkbox"/> AOC Crozes Hermitage						
<input type="checkbox"/> AOC Gigondas						
<input type="checkbox"/> AOC Grignan les Adhémar						
<input type="checkbox"/> AOC Hermitage						
<input type="checkbox"/> AOC Lirac						
<input type="checkbox"/> AOC Saint Joseph						
<input type="checkbox"/> AOC Saint Péray						
<input type="checkbox"/> AOC Vacqueyras						
<input type="checkbox"/> AOC Vinsobres						

⚠ N'oubliez pas de consulter les cahiers des charges et plans de contrôle (ou d'inspection) des AOC concernées sur le site : www.inao.gov.fr ou auprès des ODG.

Pour les autres AOC de la Vallée du Rhône non mentionnées ici, veuillez vous rapprocher de l'ODG concerné.

Merci de compléter les volets suivants en fonction de vos activités :

(1) Cocher les cases correspondantes

(2) ACTIVITE : Production de Raisins

Conformément aux Plans de Contrôle (ou d'inspection), la demande complète doit être déposée **avant le 1^{er} juin précédant la récolte** ; passé ce délai, l'habilitation concernera la récolte de l'année suivante.

Pièces à fournir :

- la fiche CVI à jour et de moins de 3 mois
- la déclaration préalable d'affectation parcellaire en AOC CDR Villages pour toute demande d'identification pour cette AOC (document disponible sur le site : <http://www.syndicat-cotesdurhone.com>).
- la déclaration préalable des exploitations irrigables (voir paragraphe 5)
- le détail des parcelles pour chaque métayage en indiquant les noms des bailleurs ou des métayers concernés
- autres obligations déclaratives spécifiques

⁽¹⁾ **Coopérateurs.** Veuillez noter dans le tableau ci-dessous les noms des caves coopératives par ordre décroissant d'apport en précisant pour chacune d'elles, les AOC concernées .

Nom de la structure de vinification – Commune	Nom de ou des AOC concernée(s)

⁽¹⁾ **Vendeurs de vendanges fraîches.** Veuillez noter dans le tableau ci-dessous les noms des vinificateurs par ordre décroissant d'apport en précisant pour chacun d'eux les AOC concernées.

Nom de la structure de vinification – Commune	Nom de ou des AOC concernée(s)

⁽¹⁾ **Producteurs en cave particulière** Veuillez noter le nom des AOC produites et remplir le volet « (3) ACTIVITE : Vinification.... » (cf. page 4).

Nom de ou des AOC concernée(s)

Mode de faire valoir : En cas de métayage, veuillez noter les coordonnées des métayers et/ou bailleurs concernés.

(M=Métayer (exploitant) / B=Propriétaire Bailleur)

Identité et Commune du Métayer ou du Propriétaire Bailleur en métayage	M/B	N° PPM	Nom de ou des AOC concernée(s)

⁽¹⁾ Cocher les cases correspondantes

(3) ACTIVITE : Vinification (et/ou Elaboration et/ou Vente de Vin en Vrac)

Conformément au Plan de Contrôle (ou d'inspection), la demande complète doit être déposée **avant le 1^{er} août précédant la récolte** ; passé ce délai, l'habilitation concernera la récolte de l'année suivante.

Pièce à fournir : Joindre obligatoirement le plan de cave en indiquant les numéros et volumes des contenants

- C : **Vinification** Veuillez noter la capacité globale de votre **cuverie** : HI
- D : **Elaboration** (prise de mousse)
- E : **Vente de vins en vrac** entre opérateurs

Merci d'indiquer les sites concernés par AOC en indiquant les activités concernées.

Indiquer les coordonnées du site (libellé du site, adresse, portable, mail et la personne à contacter) <i>(si besoin insérer une nouvelle feuille pour ajouter un site complémentaire)</i>	Nom des AOC concernée(s) par site	Activités		
		C	D	E

En cas de reprise d'exploitation, y a-t-il une reprise de stock VRAC : **Oui** - **Non** ⁽¹⁾

Si reprise de stock VRAC, veuillez indiquer les Volumes repris par AOC :

- AOC Volume : HI
- AOC Volume : HI
- AOC Volume : HI

(4) ACTIVITE : Conditionnement (et/ou Vente à la tireuse)

Conformément au Plan de Contrôle (ou d'inspection), la demande complète doit être déposée **un mois avant le 1^{er} conditionnement**.

- G : **Conditionnement** : pour cette activité merci d'indiquer le lieu de stockage des produits conditionnés
- F : **Vente à la tireuse**

Merci d'indiquer les sites concernés par AOC en indiquant les activités concernées.

Indiquer les coordonnées du site (libellé du site, adresse, portable, mail et la personne à contacter) <i>(si besoin insérer une nouvelle feuille pour ajouter un site complémentaire)</i>	Nom des AOC concernée(s) par site	Activités	
		G	F

⁽¹⁾ Cocher les cases correspondantes

(5) IRRIGATION

Merci d'indiquer la situation de votre exploitation concernant la possibilité d'irrigation :

Exploitation pouvant recourir à l'irrigation : Oui - Non ⁽¹⁾

En cas de possibilité d'irrigation, précisez le type de ressource en eau :

.....
.....
.....

Dans le cas d'une « exploitation pouvant recourir à l'irrigation », vous devez joindre la liste des parcelles irrigables en indiquant le type de matériel d'irrigation utilisé :

Pour cela vous pouvez renseigner :

- Soit la « Déclaration Préalable des Exploitations Irrigables » (document accessible sur le site <http://www.syndicat-cotesduruhone.com>)
- Soit directement le relevé parcellaire de votre CVI (en indiquant la méthode d'irrigation en face de chaque parcelle)

Codes « méthode d'irrigation » à utiliser

SUR = Surface (raie-planches-ruissellement-...)
ASP = Aspersion
GTE = Goutte à goutte
ENT = Enterré

Définition des termes :

Producteur de raisin : Vous êtes producteur de raisin lorsque vous cultivez un vignoble et récoltez des raisins.

Vinificateur : Vous êtes vinificateur lorsque vous vinifiez des moûts, qu'ils aient été produits par vous ou non, et élaborez des vins.

Conditionneur : Vous êtes conditionneur si vous embouteillez ou mettez en BIB des vins prêts à la consommation même si vous sous-traitez ces opérations à un prestataire de services et/ou si vous vendez des vins à la tireuse.

Membres (page 6) : Vous êtes membre lorsque vous êtes adhérent d'un ou des ODG conformément aux statuts des Syndicats reconnus ODG. Les déclarants de récolte sont obligatoirement membres.

⁽¹⁾ Cocher les cases correspondantes



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

DECLARATION D'IDENTIFICATION

Valant demande d'habilitation

Pour les AOC Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Villages, Beaufort de Venise, Muscat de Beaufort de Venise, Cairanne, Châteauneuf-du-Pape, Château Grillet, Condrieu, Cornas, Côte-Rôtie, Crozes-Hermitage, Gigondas, Hermitage, Lirac, Saint-Joseph, Saint-Péray, Vacqueyras, Vinsobres, et pour les AOC Grignan les Adhémar, Côtes du Vivarais

(6) ENGAGEMENTS DE L'OPERATEUR

NOM, prénom ou Raison sociale :

Représenté par :

N°CVI / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _

Je m'engage à ⁽¹⁾:

Pour les opérateurs **membres** de l'Organisme de défense et de gestion (cf. page 1) :

- respecter les conditions de production et à fournir les documents déclaratifs définis par le ou les cahiers des charges
- réaliser les autocontrôles prévus par le plan de contrôle ou d'inspection
- me soumettre aux contrôles internes (pour les déclarants de récolte des AOC concernées) et aux contrôles externes prévus par le plan de contrôle ou d'inspection
- supporter les frais liés aux contrôles susmentionnés
- informer l'Organisme de défense et de gestion reconnu pour l'appellation d'origine concernée, de toute modification me concernant ou affectant mes outils de production.

Pour les opérateurs **non membres** de l'Organisme de défense et de gestion :

- respecter les conditions de production et à fournir les documents déclaratifs définis par le ou les cahiers des charges
- réaliser les autocontrôles et me soumettre aux contrôles prévus par le plan de contrôle ou d'inspection
- supporter les frais liés aux contrôles susmentionnés
- informer l'Organisme de défense et de gestion reconnu pour l'appellation d'origine concernée, de toute modification me concernant ou affectant mes outils de production
- j'accepte de me soumettre aux contrôles internes réalisés sous la responsabilité de l'Organisme de défense et de gestion : Oui Non


J'accepte :

- de figurer sur la liste des opérateurs habilités
- que les données nominatives me concernant soient transmises à l'organisme de contrôle agréé et à l'INAO.
- que les informations recueillies puissent faire l'objet d'un traitement informatique et soient destinées aux seuls besoins du fonctionnement de l'ODG, de l'organisme de contrôle et de l'INAO et, à l'exception de tout usage commercial. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, je suis informé(e) que je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement aux informations qui me concernent et que je peux l'exercer en adressant un courrier aux organismes précités.
- de recevoir des informations (par courriel ou SMS) relatives aux missions et actions des organismes précités.

Signature et cachet :

Fait à :

Le :

A retourner à l'adresse suivante :	Pièces à joindre en fonction des activités
<p>Syndicat Général des Vignerons Réunis des Côtes du Rhône Maison des Vins, 6 rue des Trois Faucons CS 60093 84918 AVIGNON CEDEX 9</p>  <p>gestiondesdonnees@syndicat-cotesdurhone.com</p>	<p><u>Pour les JA en cours d'installation :</u> <input type="checkbox"/> la copie de la décision de recevabilité de la DJA (lettre du préfet)</p> <p><u>Pour les producteurs de raisins :</u> <input type="checkbox"/> la copie de mon CVI à jour datant de moins de 3 mois <input type="checkbox"/> en cas de métayage, le détail des parcelles réparties par métayage <input type="checkbox"/> en cas d'identification en AOC CDR Villages, une déclaration préalable d'affectation parcellaire dûment complétée (*) <input type="checkbox"/> en cas d'exploitation pouvant recourir à l'irrigation, une déclaration de la liste des parcelles irrigables (*) <input type="checkbox"/> autre obligation déclarative spécifique à certaines AOC (* Documents accessibles sur le site http://www.syndicat-cotesdurhone.com)</p> <p><u>Pour les vinificateurs :</u> <input type="checkbox"/> un plan de cave contenant les numéros et volumes de tous les contenants utilisés en vinification</p>

(1) Cocher les cases correspondantes

(7) COORDONNEES DES ODG PAR AOC CONCERNEE

AOC Concernée	Adresse de l'ODG	Téléphone	Fax	E-Mail
AOC BEAUMES DE VENISE AOC MUSCAT DE BEAUMES DE VENISE	Conservatoire des AOC de Beaumes de Venise Place de l'Eglise - 84190 BEAUMES DE VENISE	04.90.36.11.26	04.90.36.11.26	aocbeaumesdevenise@wanadoo.fr
AOC CAIRANNE	Maison des Vins Gérard Pierrefeu – 6 place des vigneron 84290 CAIRANNE	04.90.30.86.53	04.90.30.75.91	appellation.cairanne@gmail.com
AOC CHATEAU GRILLET	Maison des Vins de Tain – 485 Ave des Lots 26600 TAIN L'HERMITAGE	04.75.07.88.81	04.75.08.01.52	secretariat.crus@syndicat- cotesdurhone.com
AOC CHATEAUNEUF-DU-PAPE	ODG Châteauneuf-du-Pape - Maison des Vignerons 25 Avenue Gal de Gaulle – BP 12 84231 Châteauneuf-du-Pape Cedex	04.90.83.59.14		christine@chateauneuf.com
AOC CONDRIEU AOC CORNAS	Maison des Vins de Tain – 485 Ave des Lots 26600 TAIN L'HERMITAGE	04.75.07.88.81	04.75.08.01.52	secretariat.crus@syndicat- cotesdurhone.com
AOC COTE ROTIE	Maison des Vins de Tain – 485 Ave des Lots 26600 TAIN L'HERMITAGE	04.75.07.88.81	04.75.08.01.52	secretariat.crus@syndicat- cotesdurhone.com
AOC COTES DU RHONE AOC COTES DU RHONE VILLAGES	S.G.V.R.C.D.R. – Maison des Vins – 6 rue des Trois Faucons CS 60093 - 84918 AVIGNON CEDEX 9	04.90.27.24.24	04.90.85.26.83	gestiondesdonnees@syndicat- cotesdurhone.com
AOC COTES DU VIVARAIS	Syndicat des vigneron de l'AOC Côtes du Vivarais Rte de Ruoms - 07150 VALLON PONT D'ARC	04.75.93.90.13	09.70.62.34.63	cotesduvivarais@orange.fr
AOC CROZES HERMITAGE	Maison des Vins de Tain – 485 Ave des Lots 26600 TAIN L'HERMITAGE	04.75.07.88.81	04.75.08.01.52	secretariat.crus@syndicat- cotesdurhone.com
AOC GIGONDAS	Syndicat de l'AOC Gigondas – Rue Eugène Raspail 84190 GIGONDAS	04.90.65.85.53	04.90.65.82.91	syndicataocgigondas@wanadoo.fr
AOC GRIGNAN LES ADHEMAR	Syndicat de l'AOC Grignan les Adhémar Maison de Pays -26230 GRIGNAN	04.75.46.55.96	04.75.46.56.05	odg.grignanlesadhemar@sfr.fr
AOC HERMITAGE	Maison des Vins de Tain – 485 Ave des Lots 26600 TAIN L'HERMITAGE	04.75.07.88.81	04.75.08.01.52	secretariat.crus@syndicat- cotesdurhone.com
AOC LIRAC	Syndicat de l'AOC LIRAC – Chemin des chênes 30126 LIRAC	04.66.50.25.45	04.66.50.25.45	aoc.lirac@wanadoo.fr
AOC ST JOSEPH AOC ST PERAY	Maison des Vins de Tain – 485 Ave des Lots 26600 TAIN L'HERMITAGE	04.75.07.88.81	04.75.08.01.52	secretariat.crus@syndicat- cotesdurhone.com
AOC VACQUEYRAS	Maison du Vin – 158 Rte de Carpentras – 84190 VACQUEYRAS	04.90.65.88.37	04.90.65.80.68	aoc.vacqueyras@orange.fr
AOC VINSOBRES	Comité des Vignerons de Vinsobres - 8 rue Gironde 26110 VINSOBRES	09.61.59.48.14	04.75.26.60.45	comite-vignerons-vinsobres@orange.fr